

# UNICONTROL COMMODITY CAMEROUN

---

## LA TIERCE DETENTION

---

### L'activité :

La tierce détention permet principalement à un opérateur économique de financer à court terme l'achat ou la production d'un stock de marchandises ou de matières premières par le biais d'un emprunt auprès d'un créancier, généralement une banque.

L'opérateur économique garantit à cet effet le remboursement de son emprunt au créancier par un gage ou un nantissement des marchandises déposées auprès d'un tiers détenteur qui se doit de les garder et de les assurer jusqu'à ce qu'elles trouvent acheteur et que la banque puisse être remboursée.

Les opérateurs économiques désireux de constituer leurs stocks solliciteront le concours de la banque en vue d'obtenir de celle-ci l'achat à crédit des marchandises. Une fois le crédit octroyé par la banque, il est impératif de le couvrir par une lettre de tierce détention qui résulte d'un contrat passé entre le débiteur, la banque et la société de tierce détention.

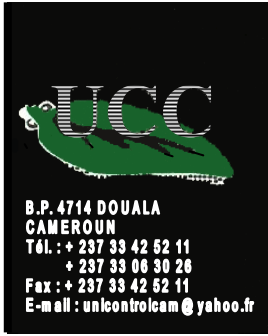
Le mécanisme décrit ci-dessus procure à la banque une garantie privilégiée de premier ordre dans la mesure où la société de tierce détention prendra toutes les dispositions pour effectuer en cas de besoin un dessaisissement et une dépossession en temps opportun du débiteur.

### La procédure de tierce détention :

- Sécuriser le financement de la banque,
- Respect des normes de magasinage, d'entreposage ....,
- Prise en charge adressée au créancier gagiste dès réception des biens,
- Livraison des biens aux clients conditionnée à l'attestation de la mainlevée du créancier gagiste.

### Rôles du Tiers Détenteur:

- Sécurisation des marchandises et produits pour le compte du financier (créancier gagiste),
- Emission de reçus d'entrepôt pour la quantité réceptionnée,
- Gestion des stocks et relâche de la marchandise.
- Toujours avoir la garde des entrepôts même si le Déposant peut y avoir accès (double locking)



# UNICONTROL COMMODITY CAMEROUN

---

## Obligations du Tiers Détenteur:

- S'assurer d'un accès ininterrompu sur le lieu d'entreposage pour un contrôle exclusif de la marchandise,
- Couvrir les biens entreposés contre les risques d'incendie, de vol ...
- Identifier et s'assurer de la présence de la marchandise,
- Agir sur instructions du financier uniquement.

## Les risques de la tierce détention :

Les risques se situent particulièrement au niveau de la banque. En effet malgré tous les contrôles possibles (contrôles de stocks théoriques et physiques) il peut arriver qu'un tiers détenteur peu scrupuleux nantisse du produit qui n'existe pas sur l'insistance de son client. Celui-ci promet évidemment qu'il remboursera les sommes indûment perçues (ce qui n'arrive quasiment jamais) et le tiers détenteur (pas sa faute) et la banque se retrouvent dans des positions peu agréables. La banque a alors la possibilité de se retourner contre le Tiers Détenteur, celui-ci étant le garant du produit gagé.

Il peut arriver aussi que la qualité réelle soit bien inférieure à la qualité nantie. A ce moment lorsque la vente est agréée par la banque, le montant perçu est inférieur au montant du crédit accordé. C'est pourquoi les banques souhaitent de plus en plus ajouter à la fonction de gardien de biens du tiers détenteur une fonction de contrôleur qualité qui permettra à la banque de se faire une juste idée de la valeur du produit.

La détérioration de la marchandise peut aussi être un problème pour la banque. (perte de la valeur). En général l'assurance du Déposant couvre ce genre de problèmes et une délégation est souvent donnée par l'assureur du Déposant au Créancier Gagiste (La Banque)

## Les avantages de la Tierce Détention :

L'intérêt de la tierce détention est de permettre à une société qui a peu de fonds propres d'acheter une marchandise pour la revendre avec le concours d'une banque. Il faut toutefois qu'un contrat de vente préexiste avant que la banque ne finance un stock quelconque. L'intérêt économique est incontestable pour des structures moyennes ou petites qui ont obtenu des contrats mais qui n'ont pas les moyens d'acheter la matière première. Malgré le fait que chaque service offert par une banque ne soit pas gratuit, le coût du crédit doublé d'une garantie de Tierce Détention n'est pas exorbitant par rapport au crédit seul. C'est le Déposant qui règle le Tiers Détenteur, celui étant couvert par la détention du produit.